

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE RENNES SUD OUEST
COMMUNE DE VEZIN LE COQUET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2007**

Nombre

de Conseillers en exercice : 23
de Conseillers présents : 20
de votants : 22

L'an deux mil sept, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le 9 mars, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Yolaine LE CADRE, Maire.

Étaient présents : M BÉBIN - M BUFFÉRAND - Mme DAUVERGNE - Mme FONTAINE - Mme GAUTIER - Mme HARDOIN (arrivée à 20H10) - M HARNOIS - M JOUFFE - M LE BRETON - Mme LE CADRE - M LE CAM - Mme LE CLERCH - Mme LE ROUX - Mme MAUVIEL - M PÉCOIL - M POUPARD - M RIHET - M RUÉ - M THOUANEL - Mme TRÉBON.

Étaient absents excusés : Mme BOUGEARD - Mme CHEVALIER
M LOUAZEL

Pouvoir de vote : Mme BOUGEARD à Mme FONTAINE
Mme CHEVALIER à Mme TRÉBON

Secrétaire : M HARNOIS

Après l'appel des membres du Conseil Municipal et constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire nomme le secrétaire de séance et ouvre la séance.

Madame le Maire présente au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2007. Madame FONTAINE constate une erreur car elle est notée absente sur le compte rendu alors qu'elle était présente. Monsieur LE BRETON souhaite apporter quelques remarques. Tout d'abord, dans la partie « Divers », assainissement non collectif, il a été indiqué que « les subventions initialement prévues avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont été supprimées, sauf pour les installations classées P1 noir, ce qui facilite encore moins la mise aux normes demandée par l'Etat », Monsieur LE BRETON n'est pas d'accord, le Conseil général n'a jamais subventionné les installations classées P1 noir. Madame le Maire lui indique qu'à sa connaissance ces subventions existent mais qu'elle va vérifier ?

Monsieur LE BRETON indique également que la phrase suivante « Madame le Maire rappelle que l'accessibilité des personnes handicapées est une priorité communale et fait partie intégrante des réflexions dans le cadre d' « un Centre Bourg pour Tous », n'a jamais été dite par Madame le Maire lors du dernier Conseil Municipal. Madame le Maire indique que n'a été écrit que ce qui a été dit. Le compte rendu du 19 février est adopté à la majorité 20 pour, 2 abstentions (JC. LE BRETON - MC. LE ROUX).

Madame le Maire souhaite rappeler les grandes orientations prises par la municipalité avant de passer au vote des budgets 2007. Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal son attachement à l'esprit de solidarité et d'accueil. Elle souhaite que la commune de Vezin-le-Coquet se tourne vers l'avenir. Madame le Maire rappelle l'action de la municipalité à destination de l'insertion des jeunes : l'accueil d'un apprenti au service technique et le recours à l'Association de Solidarité Rennes Ouest qui favorise la réinsertion. Autre secteur dans lequel la municipalité s'est beaucoup investie, le secteur de l'enfance et de la petite enfance. L'adhésion au CIAS de l'Ouest de Rennes a ouvert à la commune des places d'accueil dans les multi accueils de Le Rheu et de Mordelles, ainsi que l'accès au jardin d'enfant, à la ludothèque itinérante, au service « Nounous d'urgence », au prêt de matériel de puériculture. De plus, la commune finance directement l'espace jeux et dans le secteur de la jeunesse, les horaires du Club J ont été élargis. Dans le secteur des personnes âgées, l'entrée au CIAS donne accès à de nombreux services : le portage de repas à domicile à compter du 2^{ème} semestre 2007, le service d'aide à domicile et d'accompagnement de la personne âgée et enfin l'ouverture prévue pour 2009 d'un nouvel EHPAD sur la commune.

Dans le secteur culturel, l'ouverture de la médiathèque à la rentrée 2006 a permis d'augmenter le nombre d'adhésion de 25% par rapport aux années précédentes. La mise en place d'horaires d'ouverture plus larges et la création d'un pôle multimédia répondent à une demande conséquente de la part des demandeurs d'emplois, des jeunes et des personnes âgées. Le soutien à l'éducation partagée est également un axe fort des orientations de la municipalité, la mise en œuvre du projet éducatif local l'illustre. Dans ce cadre plusieurs actions ont été lancées, notamment « la musique à l'école pour tous » à la rentrée 2006.

Madame le Maire indique que l'extension des nouveaux bâtiments communaux nécessite un entretien supplémentaire. Dans le cadre de la structuration des services, la municipalité a eu par ailleurs la volonté de réduire la précarité, par la titularisation de 3 agents d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2007.

Madame le Maire indique que face à cette augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement, il sera demandé aux élus de se positionner quant à une augmentation des taux d'imposition. Madame le Maire rappelle sa volonté de tenir une gestion saine des finances de la collectivité.

07- 148 Budget Principal Commune - Exercice 2006 **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Monsieur POUPARD indique aux membres du Conseil Municipal que les comptes administratifs seront votés lors du prochain Conseil Municipal car les comptes de gestion définitifs ne sont pas encore sortis. Cependant, le Trésorier a fait parvenir à la commune des comptes de gestion « certifiés conformes », ce qui permet de voter l'affectation du résultat.

Monsieur POUPARD indique aux membres du Conseil Municipal que les comptes de la commune - exercice 2006 - font apparaître à la clôture de l'exercice :

- un excédent de 696 552,99 € en section de fonctionnement
- un besoin de financement (restes à réaliser compris) de 1 027 351,48 € en section d'investissement.

Monsieur POUPARD propose au conseil municipal d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 596 552,99 Euros et de reprendre le reliquat à la section de fonctionnement du budget 2007, soit 100 000,00 €.

Monsieur LE BRETON s'interroge sur le choix de la municipalité de transférer 100 000 € en section de fonctionnement alors que l'on en a besoin en section d'investissement. Monsieur POUPARD indique que si les 100 000,00 € ne sont pas affectés à la section de fonctionnement, l'impact sera d'autant plus important sur le niveau des taux d'imposition qui est la seule marge de manœuvre de la collectivité. Monsieur LE BRETON n'est pas d'accord avec cette explication. Monsieur POUPARD indique que l'objectif est de laisser des marges de manœuvre pour leurs futurs projets.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité 20 Pour, 2 abstentions : (MC Le Roux, JC Le Breton)

- d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 596 552,99 €,
- de reprendre le reliquat à la section de fonctionnement du budget 2007, soit 100 000,00 €.

07-149 Budget Service Assainissement - Exercice 2006 **Affectation du résultat de la section d'exploitation**

Monsieur POUPARD indique aux membres du Conseil Municipal que les comptes du service assainissement - exercice 2006 - font apparaître à la clôture de l'exercice un excédent de 336 558,25 € en section d'exploitation.

Monsieur POUPARD propose au conseil municipal de reprendre la totalité de cet excédent au budget de l'exercice 2007 (section d'exploitation), soit la somme de 336 558,25 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de reprendre la totalité de cet excédent au budget de l'exercice 2007 (section d'exploitation), soit la somme de 336 558,25 €.

07-150 Budget - ZAC des Champs Bleus - Exercice 2006 Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Monsieur POUPARD indique aux membres du Conseil Municipal que les comptes de la ZAC des Champs Bleus - exercice 2006 - font apparaître à la clôture de l'exercice un excédent de 203 619,30 Euros en section de fonctionnement.

Monsieur POUPARD propose au conseil municipal de reprendre la totalité de cet excédent au budget de l'exercice 2007 (section de fonctionnement), soit la somme de 203 619,30 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reprendre la totalité de cet excédent au budget de l'exercice 2007 (section de fonctionnement), soit la somme de 203 619,30 €.

07-151 Budget Principal 2007 Commune

Monsieur POUPARD rappelle que lors de ses réunions des 15, 22 et 26 février, la commission "Administration Générale - Finances - Personnel" a procédé, suite aux propositions présentées par les différentes commissions, à l'examen du projet de budget de la commune pour 2007.

Les propositions budgétaires contenues dans le document joint à la convocation se résument, par section, comme suit :

- section de fonctionnement (dépenses et recettes)	3 345 660,00 €
- section d'investissement (dépenses et recettes) (y compris les restes à réaliser 2006)	2 150 150,00 €

Chapitre 011 :

Madame Gautier s'interroge sur le choix de la sous-traitance pour l'entretien des vestiaires des salles de sports. Monsieur JOUFFE indique que l'objectif est de libérer plus de temps au service voirie afin qu'il puisse renforcer son action sur l'entretien des voiries. Un bilan sera fait au bout d'un an pour voir si l'impact est significatif.

Monsieur LE BRETON s'étonne du montant conséquent inscrit à l'article « frais de contentieux ». Monsieur POUPARD indique qu'il s'agit d'une provision.

Chapitre 012 :

Madame Gautier s'étonne que les dépenses de personnel augmentent encore cette année car en 2006 un poste de policier municipal avait été prévu et l'embauche ne s'est pas réalisée. Madame le Maire indique qu'effectivement des crédits avaient été inscrits pour ce poste pour 1 ou 2 mois. Madame le Maire indique que la hausse des charges de personnel est due en grande partie à la refonte catégorielle instituée par l'Etat et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Monsieur LE BRETON estime que les charges de personnel sont importantes, elles représentent 52% des dépenses de fonctionnement, alors que dans certaines communes, ces dernières sont comprises entre 45 et 50%. Madame le Maire indique que ce pourcentage s'explique du fait du développement d'un certain nombre de services à destination de la population sur la commune. Il ne lui semble pas sérieux de comparer uniquement ces chiffres, il faudrait mettre également en parallèle les services proposés à la population.

Daniel Poupard présente le budget par article, le vote a lieu par chapitre. Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget principal 2006 à l'unanimité, mis à part le *chapitre 012* : Vote à la majorité 16 pour, 6 abstentions (A. Gautier - M. Rihet - M. Le Cam - O. Mauviel - MC Le Roux - JC Le Breton), le *chapitre 042* : Vote à la majorité 18 pour, 4 abstentions (A. Gautier - M. Rihet - M. Le Cam - O. Mauviel), le *chapitre 65* : Vote à la majorité 18 pour, 4 abstentions (A. Gautier - M. Rihet - M. Le Cam - O. Mauviel), le *chapitre 023* : *Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement* : Vote à la majorité 18 pour, 4 abstentions (A. Gautier - M. Rihet - M. Le Cam - O. Mauviel).

07-152 Fixation des taux d'imposition

Monsieur POUPARD rappelle que suite au débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2007 et que compte tenu des propositions budgétaires, la commission "Administration Générale - Finances - Personnel" propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition votés en 2006 de 2%, à savoir : Taxe d'Habitation (TH) 16.84 %, Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB) 16.81 % et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB) 42.37 %.

Monsieur POUPARD indique que les ressources fiscales pour la commune se répartissent comme suit :

Ressources fiscales			
Taxe	Bases 2007	Taux 2007	Produit 2007
T.H.	4 035 419 €	16.84 %	679 564 €
F.B.	4 070 000 €	16.81 %	684 167 €
F.N.B.	51 900 €	42.37 %	21 990 €
Total Produit 2007			1 385 721 €

Monsieur LE CAM indique que l'augmentation réelle - hors inflation - s'élève autour de 27 000€, et des économies auraient pu être réalisées afin de ne pas entraîner d'augmentation des taux d'imposition. Madame le Maire indique que la commune doit préserver une marge de manœuvre pour l'avenir. Monsieur POUPARD estime courageux de leur part d'augmenter les taux d'imposition avant les échéances électorales de 2008.

Madame le Maire indique que les élus et les services ont veillé à l'augmentation des dépenses, mais les services doivent avoir les moyens de fonctionner correctement et les services rendus à la population ont aussi un coût.

Monsieur LE BRETON indique que les dépenses de fonctionnement augmentent de 9%, que le choix de la municipalité pour faire face à cette hausse est d'augmenter les recettes fiscales. De son point de vue il aurait été plus judicieux d'augmenter le nombre de foyers fiscaux durant la durée du mandat. Madame le Maire indique que c'est ce qui a été fait avec le lancement de la ZAC des Champs Bleus, mais que ce type de procédure très complexe demande du temps et l'opération est aujourd'hui engagée. Monsieur LE BRETON indique que la municipalité aurait pu s'orienter vers du lotissement de 40 logements par an, cela aurait sans doute pris moins de temps. Madame le Maire indique que le choix de la municipalité n'a pas été celui-là et que celle-ci privilégiait la mixité sociale.

Les taux ont été votés à la majorité 12 pour, 8 abstentions ((A. Gautier - M. Rihet - M. Le Cam - O. Mauviel, MA. Bougeard- A. Chevalier - C. Fontaine - C. Trébon), 2 contre (Mme Le Roux, Mr Le Breton).

07-153 Budget annexe 2007 - Service Assainissement

Monsieur POUPARD présente les propositions budgétaires 2007 qui sont détaillées dans le document joint à la convocation.

Elles se résument par section à :

- section de fonctionnement, dépenses et recettes : 490 559,00 €
- section d'investissement, dépenses et recettes : 976 000,00 €

Les chapitres de fonctionnement et les opérations d'investissement seront soumis au vote du Conseil Municipal.

07-154 Budget annexe 2007 - Lotissement de la Rosais

Les propositions budgétaires 2007 du Lotissement de La Rosais sont détaillées dans le document joint à la convocation.

Elles se résument en section d'investissement, dépenses et recettes à 708,53 €.

Monsieur POUPARD indique que la section d'investissement sera soumise au vote du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, la section d'investissement (recettes et dépenses) est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

06-155 Budget annexe 2007 - ZAC des Champs Bleus

Les propositions budgétaires 2007 de la ZAC des Champs Bleus sont détaillées dans le document joint à la convocation.

Elles s'équilibrent en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement 511 588,36 €

Monsieur POUPARD indique que les chapitres de ce budget seront soumis au vote du Conseil.

Après avoir délibéré, les sections de fonctionnement (recettes et dépenses) et les sections d'investissement (recettes et dépenses) sont votées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

06-156 Modification de gestion de la structure d'accueil pour la Petite Enfance

Madame DAUVERGNE rappelle que le 6 février 2006, la commune en partenariat avec le Centre intercommunal de l'ouest de Rennes, a mis à disposition des familles et des assistantes maternelles, deux nouvelles activités sur la commune :

- Une halte garderie, pour les enfants de 15 mois (qui marchent) jusqu'à l'entrée à l'école maternelle ;
- Un « Espace jeux » ouvert aux enfants accompagnés de leur(s) parent(s) et/ou de leur assistante maternelle.

Cet établissement d'accueil collectif d'une capacité de 16 places a reçu l'agrément du Conseil Général le 6 mars 2006.

Dans l'attente du rapprochement auprès du CIAS de l'Ouest de Rennes, la collectivité a assuré la gestion pendant toute l'année 2006.

Suite à notre adhésion, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Ouest de Rennes assure la gestion de la halte garderie depuis le 1^{er} janvier 2007, l'espace jeux restant du domaine communal.

Madame DAUVERGNE propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle gestion.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de désigner la commune gestionnaire de la structure espace jeux de l'Espace Petite Enfance, et de confier au CIAS de l'Ouest de Rennes la gestion de la halte garderie au 1er janvier 2007.

Informations et questions diverses:

- Madame le Maire revient sur le dysfonctionnement constaté lors du dernier Conseil Municipal relatif aux invitations pour la signature du PLH. Elle indique qu'il s'agit bien d'un manquement du service en charge de cette mission d'envoi des invitations. La directrice des services s'excuse au nom du service de ce dysfonctionnement et indique qu'un suivi plus rigoureux doit être mis en place par le biais d'un chrono départ. Madame le Maire informe également les élus de la réunion de présentation des travaux de synthèse des ateliers effectués dans le cadre de la concertation « un centre bourg pour tous », cette réunion se tiendra le 22 mars salle des fêtes à 20h.
- Monsieur THOUANEL indique que le 21 avril aura lieu le forum de l'emploi en partenariat avec le CIAS de l'Ouest de Rennes.
- Monsieur PECOIL indique que les vestiaires de foot seront opérationnels pour le week-end du 17 et 18 mars.
- Monsieur HARNOIS informe les élus de l'étude au niveau de Rennes Métropole des lignes express qui desservent les parties urbanisées des communes de l'agglomération. Le secteur étudié en priorité est le secteur au Sud-Est de Rennes.
- Monsieur BEBIN présente 1 DIA et indique que la commune renonce à son droit de préemption.

La séance est levée à vingt trois heures trente

Le secrétaire de séance

Madame Le Maire

André HARNOIS

Yolaine LE CADRE